

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 3 avril 2024

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE ROSOY
mairie

89100 ROSOY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTÉ D'AGGLO GRAND SENONAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mercredi 27 mars 2024 à 09h51
Unité de gestion		00129799		par :	PAULINE CAZEAUX
Installation	UDI	0246	COMMUNAUTÉ D'AGGLO GRAND SENONA	Type visite :	AUD1
Point de surveillance	P	000637	ROSOY	Type d'eau :	T
Localisation exacte		0000000637	ROSOY BAS	Motif :	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune		STATION TOTAL	ROSOY		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00129093 Référence laboratoire : LSE2403-14777

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0,185 µg/L		0,10		
------------------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00129799)

La limite de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R471811 est dépassée. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS